



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

**AIDES**

**DISPOSITIF DE L'U.E.**

## VAE - Accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience

### Publics concernés

Demandeur d'emploi, Jeune actif

### Domaines secondaires

Formation professionnelle, Apprentissage, Emploi,

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient les démarches VAE en finançant l'accompagnement réalisé par des organismes habilités pour apporter une aide méthodologique, élaborer le dossier de validation, préparer l'entretien avec le jury et si besoin soutenir le candidat en post-jury après une validation partielle ou nulle.

## Échéances

Dispositif permanent

## Objectifs

Faire reconnaître les acquis de son expérience professionnelle ou bénévole pour obtenir un diplôme ou une certification professionnelle (CAP, Bac pro, BTS, Licence, CQP, Titre professionnel, ...) dans le cadre du dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

## Bénéficiaires

L'aide à l'accompagnement VAE est ouverte à toute personne résidant en Nouvelle-Aquitaine et remplissant une des conditions suivantes :

demandeur d'emploi indemnisé ou non par Pôle emploi,  
personne souhaitant faire valoir son expérience bénévole, associative,  
syndicale ou politique,  
salarié en congé parental,  
personne détenue en établissement pénitentiaire en Nouvelle-Aquitaine.

## **Modalités**

Le conseiller du Point Régional Conseil-PRC VAE informe et vient en aide pour déterminer le diplôme (ou la certification) qui peut être préparé en VAE, en fonction du projet professionnel et de l'expérience.

Une fois le diplôme défini, le bénéficiaire est mis en relation avec le certificateur, chargé de délivrer ce diplôme, qui examinera la recevabilité la candidature est recevable.

Si la demande est acceptée, le conseiller PRC propose la liste des organismes susceptibles de réaliser l'accompagnement auxquels le candidat peut s'adresser selon le diplôme visé.

### **L'accompagnement VAE se déroule en 2 étapes :**

l'accompagnement du candidat au montage du dossier : phase d'élaboration du dossier de validation, où l'accompagnateur transmet clairement et de façon détaillée, limpide et précise les attendus du certificateur au regard du diplôme,  
la préparation à l'entretien du candidat avec le jury : organisée dans les 2 mois précédant le passage du candidat en jury.

### **En cas de validation partielle ou d'échec, l'accompagnement pourra se poursuivre par :**

un entretien post jury en présence du conseiller PRC et de l'accompagnateur,  
un éventuel accompagnement complémentaire du candidat : pour réécrire le dossier, préparer un nouvel entretien,... et permettre au candidat d'être prêt à

se représenter devant le jury.

Le volume horaire total de cet accompagnement complémentaire ne pourra excéder 8 heures par bénéficiaire.

### **Montant de l'aide**

Le montant de l'aide accordée par la Région est plafonné à 2 000€ par certification visée.

L'aide est directement versée à l'organisme en charge de l'accompagnement.

### **Conditions d'éligibilité**

Le candidat justifie d'au moins un an d'expérience en lien avec le diplôme visé et a un avis de recevabilité du certificateur en cours de validité. Le candidat a rencontré le Point Régional Conseil VAE (05 57 57 55 66) pour l'accompagner dans son parcours VAE.

Toutes les certifications inscrites au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) sont éligibles.

### **Le parcours VAE, Comment ça Marche ?**

Pour son parcours VAE, le candidat doit remplir un dossier détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises. Il se présente ensuite devant un jury qui décide de valider tout ou partie du diplôme visé. En cas de validation partielle des acquis, des formations ou un accompagnement VAE complémentaire sont proposées au candidat en vue d'obtenir la totalité du diplôme.

### **Pour en savoir plus sur la démarche VAE**

Le n° unique 05.57.57.55.66 vous permet de contacter le Point Régional Conseil

VAE (PRC), au plus près de chez vous (cf. carte interactive).

Les Points Régionaux Conseils délivrent une information sur la Validation des Acquis de l'Expérience, proposent des entretiens conseils individualisés et gratuits pour clarifier et formuler le projet en VAE et évaluer sa pertinence. Ils conseillent dans le choix des certifications et mettent en relation avec les organismes valideurs responsables des certifications envisagées et assurent enfin le suivi de la démarche.

L'accueil se fait dans un des points du réseau : <https://arcg.is/lynzrz>

## Correspondants

05.57.57.55.66

*Points Régionaux Conseil VAE (numéro unique pour contacter tous les PRC)*